

Question de Privilège

Nous avons cherché à répondre à d'autres intérêts est-européens depuis deux ou trois ans et nous continuerons à le faire.

M. le Président: Une seule question pour la députée de Saint-Laurent—Cartierville et une seule question pour la députée de Mission—Coquitlam.

* * *

[Français]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, plusieurs députés des deux côtés de la Chambre sont conscients du travail énorme accompli par le réseau Enfants—Retour. Cet organisme est responsable du retour dans les familles de 59 enfants, terminant ainsi les cauchemars de 59 familles.

Il y a six mois, cet organisme a présenté une demande de subvention afin de lui permettre de poursuivre ses travaux. La demande a été rejetée par le Solliciteur général et... c'est toujours à l'étude!

Ma question s'adresse au Solliciteur général et, en son absence, au très honorable premier ministre. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas plus rapidement dans la révision de cette demande? Quand ce groupe peut-il s'attendre à une réponse?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En l'absence du solliciteur général, monsieur le Président, je pourrais peut-être prendre note de la question en tant qu'ex-solliciteur général qui a lancé une mesure visant à aider à rechercher les enfants disparus. J'estime moi aussi qu'il est important de faire tout ce que nous pouvons pour aider à retrouver les enfants disparus. Je vais m'engager, au nom du solliciteur général, à ce qu'il examine la requête de la députée et lui réponde aussitôt que possible.

* * *

LE SALAIRE MINIMUM

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, dans la déclaration que j'ai faite cet après-midi, j'ai dénoncé la situation déplorable de 34 000 personnes à Regina dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté. Le chef de famille monoparentale qui travaille en Saskatchewan au salaire minimum de 4,50 \$ l'heure gagne 11 000 \$ de moins que le montant auquel a été

établi le seuil de la pauvreté. Ce parent devrait gagner 9,68 \$ l'heure rien que pour atteindre ce seuil.

Étant donné la déclaration que vient de faire la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Travail pourrait-il dire aux Canadiens quand ils peuvent espérer voir augmenter le salaire minimum fédéral actuellement fixé à 4 \$ l'heure?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que le ministère du Travail garde constamment à l'étude la question du salaire minimum au Canada et qu'il le rajustera aussitôt que cela se révélera indispensable.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: J'ai une question de privilège de l'honorable député de Manicouagan (M. Langlois).

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège qui fait suite aux commentaires et aux questions posées par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte (M. Tobin) au premier ministre (M. Mulroney) au début de la période des Questions orales.

Ses commentaires peuvent laisser la Chambre sous l'impression que, ce matin, le Comité des transports a discuté en toute urgence des questions de VIA Rail et que la décision du Comité de tenir des audiences publiques aurait été prise de toute urgence aussi. Ce n'est pas le cas, monsieur le Président, puisque la proposition de tenir des audiences publiques par le Comité des transports a été faite par le vice-président du Comité, dans un esprit de non partisanerie, afin de permettre aux membres du Comité et au public de s'exprimer sur VIA Rail.

Je demanderais au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte de bien vouloir corriger sa déclaration, de façon à ne pas induire ni le public ni la Chambre en erreur, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Brian Tobin (Humber—St-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le député qui vient de parler et qui a dit à la Chambre que la décision avait été prise sans aucune considération de l'esprit de parti a absolument raison. Six des sept députés conservateurs et tous les députés de l'opposition membres de ce comité ont voté pour la tenue de ces audiences. Nous avons décidé de les tenir parce que nous avons pensé que la décision de réduire les services de VIA Rail était critique et importante pour le public et nous avons décidé, comme la